

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU MARDI 08 OCTOBRE 2019**

**Date de la convocation :**  
30 Septembre 2019

**Date d'affichage :**  
30 Septembre 2019

**Nombre de membres :**  
Afférents au conseil  
municipal : 29  
En exercice : 29  
Présents : 22  
Procuration : 0

L'An deux mil dix-neuf, le huit Octobre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mrs Laurent POISSANT, Alain COURAULT, Mme Nicole LAURENT, M. Joël BIGOURD, Mme Monique STORNE, M. Didier COMPARON, Mme Marylène ROBERT, M. Joël OUVRY, Mmes Catherine BECART, Anne NAUDE, Anne-Marie DUHAMEL, Jasmine BEDENIK, M. Serge HERMANT, Mme Armelle VISEURS, Mrs Bruno GUILLEMANT, Bruno LOTHE, Mme Perrine FRUCHART, Mrs Daniel LAIGLE, Christian KASPRZYK, Philippe DUTKIEWICZ, Bertrand NAGLIK, Christophe SINGER.

Excusés : Mme Linda MEDJAHDI et M. Philippe NEVEU.

Absents : Mme Emmanuelle HEAULME, Mrs Valentin PRUVOT, Jean-Marie MANIEZ, Jean-Pierre COUELLE et Mme Corinne TOURNANT.

DECISION EXECUTOIRE  
Reçue en Sous-Préfecture le 14 OCT. 2019  
Publiée au Numéro le .....  
MAZINGARBE, le ..... 6 OCT. 2019  
Le Maire  
Laurent Poissant

Excusé(s) ayant donné procuration : // // // // //

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : **Redevances scolaires – Année 2019 - 2020**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reconduire le montant des redevances scolaires réclamées aux communes dont les enfants fréquentent des écoles maternelles et primaires Mazingarboises à 125 Euros pour l'année scolaire 2019-2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

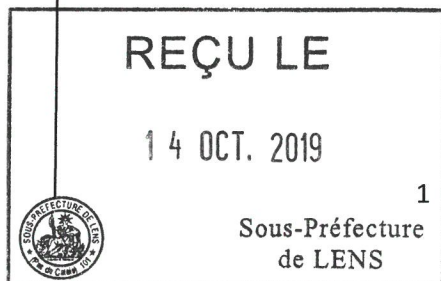
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

FIXE le montant des redevances scolaires pour l'année 2019-2020 à 125 Euros.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

**À la majorité :**

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Mention exécutoire : oui



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Laurent POISSANT,